

## **SEANCE DU 4 FEVRIER 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 4 février 2025 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de Cléry sur Somme, convoqué en séance ordinaire le 27 janvier 2025, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON – Dominique LENGLET – Anne MAUGER- Jean-Philippe CHRETIEN- Yohan COGET- Didier FOURNIER- Florent SAVARY- Christian LEVECQUE- Mickael SAINT-SOLIEUX- Éric ZENOBEL

**Secrétaire de séance :** Anne MAUGER

**Etaient excusés :** Joëlle FRANQUEVILLE-Valérie BISBROUCK-Jean-François DEWAMIN-Christian ALARY-Julie PERDIGEON-STEFANOVIC

**Procurations :** Joëlle FRANQUEVILLE à Anne MAUGER  
Valérie BISBROUCK à Yohan COGET  
Jean-François DEWAMIN à Philippe COULON  
Christian ALARY à Jean-Philippe CHRETIEN  
Julie PERDIGEON -STEFANOVIC à Dominique LENGLET

### **Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 Décembre 2025
- Pacte Financier et Fiscal CCHS
- Contrat Relyens avec le CDG 80
- Règlement sinistres encours
- DOB 2025
- Recensement
- Commission Salle Polyvalente
- Programme manifestations 2025
- Réunions du Conseil 2025
- Questions Diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point qui concerne une DM sur le budget de l'eau (M49) portant sur les subventions et dotations aux amortissements.

Accord du conseil municipal

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2025**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2024.***



- **DM subventions et Dotations aux amortissements *délibération n°2025-02-01***

Monsieur LENGLET premier adjoint, présente la modification à apporter sur le budget M49 afin de dégager les crédits nécessaires aux amortissements, il précise que cette opération comptable n'aura aucune incidence sur le budget.

| Chapitre et Article                                                                                                                                                           | Montant |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <b>BUDGET EAU</b>                                                                                                                                                             |         |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Chapitre 68 DF Dotations aux amortissements et aux provisions</b></li> <li>- Article 6811 Dotations aux amortissements</li> </ul> | + 730   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Chapitre 77 RF Produits exceptionnels</b></li> <li>- Article 777 quote-part des subventions</li> </ul>                            | +730    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Chapitre 13 DI Subventions d'investissement</b></li> <li>- Article 1391 Subventions d'équipement</li> </ul>                       | +730    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Chapitre 28 RI Amortissements des immobilisations</b></li> <li>- Article 2803 frais étude et RD</li> </ul>                        | +730    |

Monsieur le Maire porte la décision modificative et l'assemblée adopte la délibération à l'unanimité des membres présents.

- **Pacte financier et fiscal avec la CCHS *délibération n°2025-02-02***

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le pacte financier et fiscal en cours avec la CCHS pour 2021-2024 est arrivé à son terme.

Par délibération en date du 12 décembre 2024, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité un pacte financier et fiscal avec l'ensemble de ses communes membres.

Il y a donc lieu de délibérer afin de mettre en place le pacte financier et fiscal 2025-2030 avec la CCHS. Monsieur le Maire rappelle que ce document permet à la municipalité de bénéficier de subventions et de dotations de la part de la CCHS pour la réalisation de travaux sur la période :

- ✓ Attribution de compensation sur voirie
- ✓ Fonds de concours
- ✓ Indemnité de fauchage

Après en avoir délibéré, les membres présents adoptent à l'unanimité le pacte financier et fiscal avec la CCHS pour la période de 2025-2030.

- **Contrat Relyens ( CDG80) *délibération n°2025-02-03***

Le Maire expose :

- Le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;*

*Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;*

Décide :

**Article unique :** La commune de Cléry sur Somme charge le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la commune de Cléry sur Somme aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption

- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. :

Accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité-paternité-adoption

Et aura les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 5 ans à effet au 01/01/2026

Régime du contrat : capitalisation

Nombre d'agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. recensés au 31/12/24 : 4

Nombre d'agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. recensés au 31/12/24 : 4

Après en avoir délibéré, les membres présents adoptent à l'unanimité la délibération.

- ***Sinistres en cours***

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les 2 sinistres non responsables ont fait l'objet d'un règlement par l'AMP fin janvier.

Les titres correspondants vont être émis à la DGFIP pour encaissement.

Le Conseil Municipal prend note et donne pouvoir à M le Maire pour engager les réparations correspondantes à ces indemnisations.

- ***Recensement***

Mme MAUGER informe l'assemblée qu'à ce jour 78% de la population a effectué son recensement.

Elle précise que Mme Claire SAVARY relancera dès cette semaine les personnes non recensées et leurs amènera son soutien si nécessaire.

- ***Salle polyvalente***

M le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'électricité (mise aux normes) sont encours et qu'à l'issue, la commission de sécurité ordonnée par Mme la Sous-Préfète doit effectuer une prochaine visite.

Il précise qu'en cette période hivernale, les employés du service technique rénovent la salle : lessivage, mise en place d'un point d'eau, réfection des peintures.

- ***DOB 2025***

M le Maire évoque les principaux investissements pour bâtir le budget 2025. Il rappelle, comme indiqué lors des vœux, que le souhait de la majorité des administrés est de mettre l'accent sur la réduction de la vitesse des véhicules traversant le village :

- ✓ Pour la rue Anne Marie VION, mise en place de panneaux STOP
- ✓ Pour la RD 938, selon l'accord du Conseil Départemental, de la pose de feux récompenses à définir.
- ✓ Ces travaux pourront faire l'objet de l'octroi de subventions notamment du Conseil Départemental et du fond des Amendes de Police.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M le Maire pour effectuer toutes démarches relatives à ce projet notamment le montage des dossiers de subventions s'y rapportant auprès des organismes dans lesquels ce projet pourrait être éligible.

- ***Programme manifestations 2025 avec l'association Cléry loisirs***

- 6 Avril Grande Braderie
- 8 Mai Cérémonie patriotique, Hommage à Anne-Marie VION
- 6 Juillet Fête Foraine
- 14 Juillet Fête des Etangs
- 11 Septembre Voyage des aînés
- 11 Novembre Cérémonie de l'Armistice
- 7 Décembre Fête de Noël des enfants
- 13 Décembre Distribution Colis des aînés

- **Planification des réunions du CM 2025**

- Mardi 4 février 20h00
- Mardi 18 mars 20h00
- Mardi 8 avril 20h00
- Mardi 6 mai 20h00
- Mardi 3 juin 20h00
- Mardi 2 septembre 20h00
- Mardi 7 octobre 20h00
- Mardi 4 novembre 20h00
- Mardi 2 décembre 20h00

- **Questions Diverses**

- Monsieur le Maire informe que l'Eglise Saint Martin sera ouverte le **3 Mai à 16h00 dans le cadre du Printemps de l'Art Déco.**
- Une information auprès de la population a été diffusée concernant la contribution à la conception de la première de couverture pour la Blérie 2025.
- M le Maire donne lecture des remerciements reçus par Mme Lucette JEUDY, à l'attention des employés communaux et pour le conseil municipal pour entre autres le colis de fin d'année distribué aux aînés.  
Le conseil municipal, touché par cette marque de reconnaissance, remercie Mme JEUDY pour cette délicate attention.
- Monsieur SAINT-SOLIEUX, à la demande d'un administré, pose le problème de l'extinction des Candélabres la nuit pour l'ensemble du village.  
Monsieur le Maire rappelle le débat réfléchi longuement par le conseil municipal à l'époque de cette décision.  
Il rappelle que le conseil municipal en sa séance du 6 septembre 2022 a décidé, à l'unanimité de ses membres présents de fixer les horaires suivant pour l'éclairage nocturne :

- De 6h30 à la clarté le matin
- De la pénombre à 22h pour le soir

Cette mesure a été adoptée par souci d'économie et de respecter de l'environnement.

Monsieur le Maire complète que la population s'est de manière générale, adaptée à cette nouvelle mesure raisonnée et peut comprendre que se pose quelques cas particuliers isolés à qui il propose d'expliquer à nouveau cette décision collégiale du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie les membres présents pour leur implication dans les débats de ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

